

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2023

Présents : MARRON Jacques, CHARMASSON Guy, PIANETTI-COUTAZ Nathalie, ADRIAENS Vincent, LASCOMBE Danielle, SCHROEDER Gilles

Absents excusés : BERNARD Gérard qui a donné procuration à SCHROEDER Gilles, BONNETAIN Pascal qui a donné procuration à CHARMASSON Guy (arrivé à 19H15)

Absents : REBOLLO Gaëlle, FLANDIN Guy

Secrétaire de séance : SCHROEDER Gilles

Approbation du PV de la séance précédente à l'unanimité des présents et des représentés.

### 1-Révision des loyers 2023

<u>Mensuel</u>	<u>Actuel</u>	<u>Nouveau</u>
Restaurant Fournas	587.43€	640.93€
Logement ancienne école Bas	643.62€	666.10€
Logement ancienne école haut	546.36€	565.37€
<u>Trimestre</u>		
Petite Auberge	1575.86€	1630.91€
Licence	135.27€	139.98€
<u>Annuel</u>		
Pylône Onetower les abeillers	7143.65€	7393.21€
Pylône Onetower St romain	7143.65€	7393.21€
Pylône HIVORY les abeillers	5268.16€	5452.20€
Pylône HIVORY St Romain	5268.16€	5452.20€
Parking Rieu	1230.06€	1273.03€
Parking Delarque	99.58€	103.05€
Parking Reynaud	39.83€	41.03€

POUR : 8

contre : 0

Abs : 0

Point sur la cession du fonds de commerce du Vieux Porche : Les locataires ont eu une promesse de vente. Ouverture possible au 1<sup>er</sup> avril 2023 Le Maire prend contacte avec Me ROBBÉ pour déterminer les conditions de renouvellement du bail de location des murs.

### 2- Transfert de la compétence cuisine collective à la communauté de communes des gorges de l'Ardèche.

- ⊙ la modification des statuts de la communauté de communes et l'ajout dans le groupe de compétence optionnelle, la compétence suivante :

« Restauration collective :

La communauté de communes assure la gestion de l'ensemble des équipements liés à la production de repas, ainsi que leur livraison à l'ensemble des structures concernées dont elle a la compétence (accueils de loisirs et crèches) et celles qui en feraient la demande (écoles maternelles et primaires, portage de repas et tout autre établissement communautaire) »

POUR : 7

contre : 0

Abs : 1 (MARRON Jacques)



6) Vote du compte administratif 2022 Budget Commune

Le 1<sup>er</sup> adjoint présente le compte administratif 2022, et fait part du résultat de clôture de la section de fonctionnement pour un montant de 247797.26€. Le résultat de la section d'investissement s'élève à 336011.53€.

Compte tenu du montant de 46512.00€ de restes à réaliser qui seront compensés par les 336011.53€ d'excédent d'investissement reporté. L'excédent de financement est de 289499.53€.

Monsieur le Maire quitte la séance afin que le conseil délibère sur ce compte administratif 2022.

Le conseil municipal décide de ne pas faire d'affectation et de reporter les 247797.26€ en excédent de fonctionnement reporté pour l'année 2023.

POUR : 7

Contre : 0

Abs : 0

Fin de séance à 20H00

Le secrétaire de séance

Le maire